

Articles L.6353-3 à L.6353-7 du code du travail

Nom :	Nom de jeune fille :
Prénoms :	
Adresse postale :	
Situation (salarié, recherche emploi, etc.) :	
Date de naissance :	Emploi :
Tél personnel :	Portable :
Email :	
Projet professionnel :	

CONTRAT - RELAXATION

1. OBJET DU CONTRAT :

METAREFLEXOLOGIE représentée par Mme Arlette LEFEBVRE, s'engage à organiser l'action de formation qui se déroulera aux dates spécifiées dans les calendriers disponibles sur le site internet. (<https://www.sante-holistique.com/wp-content/uploads/2020/10/Calendrier-Relaxation-2021-2122.pdf>)

Les conditions générales de ventes sont disponibles sur le site internet : <https://www.sante-holistique.com/cgv/>

2. CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION :

- Modalités et délai d'inscription :

1. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée.
2. Les inscriptions sont prises en compte jusqu'à la veille de la rentrée.
3. Les temps pratiques de formation sont organisés en binôme. C'est pourquoi un dossier d'inscription ne pourra être définitivement validé que lorsque l'effectif atteint un nombre pair.
4. Dans le cas où l'effectif maximum est dépassé 24 (vingt-quatre) stagiaires, une autre session est éventuellement proposée à l'intéressé.
5. L'Ecole de la Métaréflexologie se réserve le droit de modifier l'effectif maximum à la baisse comme à la hausse.
6. Si l'effectif est insuffisant, la formation pourrait être annulée dans un délai de 7(sept) jours ouvrés avant la date de démarrage prévue.
7. Toutes inscription sera validée lorsque l'Ecole de la Métaréflexologie sera en possession du dossier d'inscription complet soient tous les documents demandés ci-dessous, remplis, datés et signés et selon les modalités du paragraphe « 2.3 ».
 - Contrat
 - Règlement financier (selon les dispositions précisées au paragraphe 11/Echéancier)
 - Charte école & charte Covid
 - Règlement intérieur
 - Photo d'identité
8. Le futur stagiaire peut demander un entretien avec le responsable de l'Ecole de la Métaréflexologie soit par mail à contact@sante-holistique.com soit par téléphone au 06.48.00.74.60.
9. Le responsable de l'école peut demander un entretien avec le postulant pour vérifier sa motivation.

- **Nature de l'action** : L'action de la formation est l'acquisition des compétences.
- **Objectifs** : Elle a pour objectif de former des praticiens aptes à exercer le massage s'inscrivant dans le domaine du Bien-être et du service à la personne.

La formation aboutit à l'acquisition des valeurs suivantes : Déontologie relative à l'approche de la personne et du toucher corporel, capacité à établir les conditions de relaxation à travers les différentes techniques (Ayurvédique, Polarité, Pierres chauds, Massage-bébé, Connaissance des zones et points particuliers propres à chaque technique - Capacité d'exercer le métier en clientèle (mise en situation professionnelle), connaissance de la création d'entreprise et de son fonctionnement.

- **Programme et méthode** : Le programme et les méthodes sont disponibles sur le site internet.
- **Durée** : La formation pédagogique au sein de l'école est de 150 heures soit 20 jours de formation répartis en 5 sessions de quatre jours.
- **Lieu** : 60 Rue du jardin des plantes - Immeuble « Les Studentines » 59000 Lille.
- **Contact administratif** : Mr Gilles Hoogstoel : 06.48.00.74.60
- **Adresse administrative** : Ecole de la Métaréflexologie – Mr Hoogstoel 22 Grand Rue 59780 Camphin-en-Pévèle

3. PUBLIC : La formation est ouverte à tout public.

4. PREREQUIS : Aucun prérequis n'est nécessaire.

5. ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION :

- **Théorie** : Tous les matin.
 - o Présentation au moyen de diaporamas.
 - o Supports de cours papier.
 - o Planches explicatives.
 - o Enregistreur conseillé (pas de caméra, de photos ni d'ordinateurs).
- **Pratique** : Tous les après-midi. Le travail se fait en binômes entre stagiaires.

6. ACCECIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES :

L'école s'engage à accueillir les personnes handicapées en développant l'accessibilité pédagogique, en pensant et en organisant leur accueil avant même de les accueillir.

Dans le but de prendre toutes les dispositions nécessaires, un entretien préalable doit être demandé par le candidat afin d'exposer son handicap.

Coordonnées du référent handicap : Mr Hoogstoel Gilles - 06 48 00 74 60

7. MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :

- L'appréciation des résultats se fait au moyen de contrôles continus via des QCM sur le site web d'E-learning de l'école.
- A chaque session la pratique est contrôlée individuellement.
- **Formateurs** :
 - o Arlette Lefebvre-Hoogstoel : Enseignante pour la théorie.
 - o Vanessa Hoogstoel : Enseignant pour la théorie et la pratique.

8. SANCTION DE LA FORMATION :

- En fin de formation sont organisés un examen écrit et un examen pratique.
- Une attestation de fin de formation est délivrée en fin de formation.
- Dans le cas où le stagiaire devrait repasser la/les épreuve(s), la date de rattrapage est précisée dans le calendrier disponible sur

le site internet. (<https://www.sante-holistique.com/wp-content/uploads/2020/10/Calendrier-Relaxation-2021-2122.pdf>)

9. MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

- Formateurs et stagiaires signent la feuille d'émargement tous les matins et après-midi.

10. DELAIS DE RETRACTATION ET INTERRUPTION DESTAGE :

- A compter de la date de signature du contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'école par lettre recommandée avec accusé de réception à : Ecole de la Métaréflexologie - Mr HOOGSTOEL Gilles 22 Grand Rue 59780 Camphin-en-Pévèle. Dans ce cas aucune somme ne peut être exigée.
- A l'issue du délai de rétractation, l'inscription est validée si :
 - Les conditions du paragraphe « 2.3 » sont respectées.
 - Tous les documents et pièces demandées au paragraphe « 2.7 » sont fournis.

Le solde sera à régler à la charge du stagiaire, selon un échéancier spécifié dans le dossier d'inscription ou selon un accord particulier écrit et consenti par l'Ecole de la Métaréflexologie.

- Après le délai légal de 10 jours, si le stagiaire se désiste avant les 30 jours précédant la date de démarrage, il en informe l'école par lettre recommandée avec accusé de réception à : Ecole de la Métaréflexologie - Mr HOOGSTOEL Gilles 22 Grand Rue 59780 Camphin-en-Pévèle. Une indemnité de 15% (quinze) du prix total de la formation sera versée par le stagiaire. Après quoi ses chèques lui seront restitués.
- Si le désistement intervient dans les 30 jours précédents la date de démarrage, il en informe l'école par lettre recommandée avec accusé de réception à : Ecole de la Métaréflexologie - Mr HOOGSTOEL Gilles 22 Grand Rue 59780 Camphin-en-Pévèle et la totalité du prix de la formation doit être acquittée.
- Si le stagiaire abandonne en cours d'année, la totalité de la formation est encaissée. Dans tous les cas, le stagiaire en informe l'école par lettre recommandée avec accusé de réception à : Ecole de la Métaréflexologie - Mr HOOGSTOEL Gilles 22 Grand Rue 59780 Camphin-en-Pévèle.
- Pour obtenir un remboursement, seul les cas de force majeure pour incapacité médicale de travailler et de suivre la totalité de la formation est valable pour obtenir un remboursement. Le remboursement serait alors effectué selon la règle du prorata temporis. Le cas de force majeure doit être dûment reconnu et les documents l'attestant doivent être communiqués soit par courrier postal en LRAR à l'adresse suivante : Ecole de la Métaréflexologie - Mr HOOGSTOEL Gilles 22 Grand Rue 59780 Camphin-en-Pévèle soit par mail à contact@sante-holistique.com.

Les cas reconnus de force majeure sont ceux de la jurisprudence des Cours et Tribunaux Français.

Le contrat sera considéré comme rompu dès que l'Ecole de la Métaréflexologie aura dûment constaté et accepté le cas de force majeure.

- En cas d'annulation pour motif de force majeure, l'organisme de formation ne peut être tenu responsable de la non-exécution de la formation.
- En cas d'interruption de la formation du fait de l'organisme de formation, le stagiaire sera remboursé selon la règle du prorata temporis.
- Dans le cas d'une prise en charge par un organisme, le solde sera à régler à la charge de l'apprenant, selon un échéancier établi. Quelle que soit la nature du financeur, le solde de l'échéancier ne pourra être réglé au-delà d'un mois après la fin de la formation.

11. PRIX DE LA FORMATION ET DISPOSITIONS FINANCIERES :

- Le prix de la formation est de 3 000 € HT (Montant net de taxe) et est exigible dès le démarrage.

Sans remettre en cause l'exigibilité le stagiaire a la possibilité de régler au moyen de 9 chèques envoyés avec le dossier d'inscription.

Echéancier :

- Un chèque d'acompte de 440 € daté **du jour du contrat**, encaissé le : 05/10/2021
- Et pour régler le solde soit 2 560 € : 8 chèques de 320 € datés du 10/10/2021. Remis à l'encaissement le 10 de chaque mois. (De novembre 2021 à Juin 2022).

NB. Les chèques sont à **libeller** à l'ordre de **METAREFLEXOLOGIE Arlette LEFEBVRE**.

- Si l'élève est subventionné par un organisme, il est redevable de la différence entre le prix de la formation et le montant qui sera définitivement réglé par cet organisme.
- Une attestation de fin de formation et une attestation fiscale sont délivrées pour les montants encaissés dans l'année civile. En dehors des demandes d'organismes officiels, aucune autre attestation de suivi de formation n'est délivrée.

12. EN CAS DE DIFFEREND :

- Si une contestation ou un différend n'ont pu se régler à l'amiable, le tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.

Confirmation d'engagement du stagiaire :

Nom :

Prénom :

- Contrat
- Programme détaillé
- Calendrier
- Règlement intérieur
- Charte école & charte covid
- Liste du matériel nécessaire
- Photo d'identité

- J'ai obtenu les documents dont je conserve une copie.
- J'ai établi les chèques à l'ordre de METAREFLEXOLOGIE Arlette LEFEBVRE aux dates indiquées.
- J'ai joint : Le contrat, les chèques, le règlement intérieur, les chartes, une photo d'identité.
- J'accepte les conditions générales de vente (<https://www.sante-holistique.com/cgv/>).

Fait à Le / /

Signature du stagiaire

Adresse d'envoi de votre dossier
En lettre MAX (pas de recommandé)

Ecole de la Métaréflexologie
Mr Hoogstoel Gilles
Ecole de la Métaréflexologie
22 Grand Rue 59780 Camphin-en-Pévèle